



85 rue grignon, Saint-Eustache QC J7P 0C5

Courriel: administration@revolutionfc.ca

Tél.: (438) 389-0198 www.revolutionfc.ca

CONDUITE INAPPROPRIÉE ENVERS DES ENFANTS

Comprendre le Processus de Dénonciation et le Processus de Résolution

- 1** Un enfant révèle à un parent, à un entraîneur ou à un gérant qu'un employé ou un bénévole du club a agi de façon inappropriée.
- 2** La personne qui a reçu l'information **DOIT** en aviser immédiatement le Directeur Technique du club, sans exception.
- 3** Le D.T. informe le Président et le Vice-Président du club de l'inconduite potentielle qui a pu se produire.
- 4** Le DG, le D.T. et le V.P. déterminent si les informations reçues sont suffisantes pour ouvrir une enquête interne formelle
- 5** Si une enquête officielle est ouverte, la partie accusée sera rencontrée et informée de la plainte. La confidentialité de la personne qui dénonce sera protégée à ce stade-ci.
- 6** Si, après mûre réflexion, les informations fournies ne méritent pas de suite, toutes les parties concernées en seront informées.
- 7** S'il y a suffisamment de doutes, le DG, le D.T. et V.P. du club entameront le processus d'enquête interne. Une fois l'enquête du club terminée, il en résultera un des trois scénarios suivants:

A

Il n'y avait aucune preuve de conduite inappropriée. Aucune autre mesure juridique ou disciplinaire n'est nécessaire. Toutes les parties concernées sont informées de la décision.

B

Il existe des preuves substantielles d'un comportement inapproprié. Si l'inconduite est de nature illégale, la protection de l'enfance ou les autorités seront avisées. Dans les cas moins graves, le club s'occupera de la discipline interne via des sanctions et/ou suspensions.

C

On ne dispose pas de suffisamment d'information pour prendre une décision avec une certitude absolue. Selon la gravité des accusations, cela pourrait entraîner un avertissement ou l'implication possible des autorités judiciaires pour prendre en charge l'enquête.

Le Revolution FC promet de protéger ses membres au meilleur de ses capacités.

Cette démarche officielle est mise en place pour assurer que tous les cas soient traités de façon juste et avec transparence. Le club ne tolère pas les fausses allégations. Toute accusation qui est faite dans le but d'incriminer faussement un employé ou un bénévole du club entraînera une suspension permanente du club